

La Constitution a des trous de mémoire

Notre Constitution fédérale célèbre ses 175 ans. Jubilé, honneurs, célébration des valeurs, fierté, rien n'y manque. Pourtant, blotti parmi les quelques 191 articles de notre charte fondamentale, il y a un article 112, et son alinéa 2 littéra b, qui est totalement oublié, pire, qui est bafoué. Il dit pourtant avec clarté et simplicité à propos de l'AVS: «les rentes doivent couvrir les besoins vitaux.». Dix mots tout simples pour une évidence: notre pays ne doit pas laisser les retraités sur le carreau.

Or, la réalité malmène durement cette si légitime affirmation. Une rente AVS mensuelle maximale ne représente à ce jour que 2'450 francs et nombre de retraités doivent se contenter d'une maigre rente mensuelle minimale de 1'225 francs... alors que le seuil de pauvreté est reconnu à 2289 francs pour une personne seule...

Ainsi, notre Constitution qui devrait être le garant de la cohésion sociale ment effrontément. Comment croire au sentiment de justice, à l'équité, à la solidarité et aux nobles valeurs célébrées avec tant de solennité dans le préambule de notre charte constitutionnelle? Car comment peut-on s'aveugler et se gargariser de beaux principes tout en feignant d'ignorer qu'un retraité sur cinq est pauvre en Suisse?

La plupart des pays démocratiques disposent d'une Cour constitutionnelle ou d'un Conseil constitutionnel qui veille à l'application de la Constitution. Cela n'existe pas dans notre pays même si, parfois, le Tribunal fédéral, consulté, invalide une initiative décrétée anticonstitutionnelle, comme ce fut le cas à propos de la gratuité des transports publics.

Il reste incontestable que la Constitution joue un rôle essentiel en établissant les droits fondamentaux et le vivre ensemble, vu que ces liens ne sont dans notre pays ni une langue commune, ni la géographie.

Alors défendons bec et ongles l'application de l'article 112 de la Constitution, comme par exemple en votant l'an prochain en faveur d'une 13^{ème} rente AVS. Une manifestation aura lieu à Berne pour la défense des rentes le lundi 25 septembre. L'AVIVO informera et y participera. Avec vous?

Bon été à tous et à toutes.

Votre présidente Christiane Jaquet-Berger